



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2019

OBJET :

DE-19-06-1-02) COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 13 juin 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. CHARDON, Conseiller Municipal.

Présents : , Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. BAUMIÉ (pouvoir à M. BONAVENTURE).

Absents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LAFON .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 1612-12 et suivants ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes au 1er janvier 2018 ;

Vu le budget primitif de la ville 2018 ;

Vu le budget supplémentaire 2018 ainsi que les décisions modificatives n° 1 et n° 2 de 2018 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2018 du budget principal de la commune fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 12 704 807,08 € et un déficit de la section d'investissement de 12 609 286,35 € ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 17 juin 2019,

D É L I B È R E

à la majorité (6 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, POMMIER, M. STEIN,)),

ARTICLE I : Le compte administratif concernant le budget principal pour l'exercice 2018, annexé à la présente délibération, est approuvé.

ARTICLE II : L'excédent de la section de fonctionnement du budget principal de la commune qui s'élève pour l'exercice 2018 à 12 704 807,08 € est affecté à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour 12 609 286,35 € et au poste 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 95 520,73 €.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé